

REGLEMENT INTERIEUR MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE CCPAV

Toute personne fréquentant la Médiathèque s'engage à se conformer au présent règlement.

Article 1 : Conditions d'accès à la Médiathèque et de prêt de documents,

1.1 : La Médiathèque intercommunale est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population. L'accès à la Médiathèque et la consultation sur place des documents sont libres, gratuits et ouverts à tous.

1.2 : L'inscription est obligatoire pour emprunter des documents. Elle est valable un an à partir du jour où elle a été souscrite.

1.3 : Pour s'inscrire, l'usager doit justifier de son identité par la présentation d'un document officiel en cours de validité et de son domicile par un justificatif de moins de trois mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou EDF...). Tout changement de domicile doit être signalé rapidement. Les mineurs doivent obtenir l'autorisation de leurs parents pour s'inscrire.

1.4 : Chaque usager inscrit reçoit une carte individuelle dont il est responsable. En cas de perte ou détérioration autre que liée à l'usage normal, il lui sera demandé une somme forfaitaire pour son remplacement.

1.5 : La Médiathèque est un lieu public. Pour qu'elle soit un lieu convivial, il est interdit de boire ou de manger (excepté dans le hall d'accueil), de fumer, de se livrer à des manifestations bruyantes. Les animaux ne sont pas admis exceptés les chiens guides d'aveugles. Les téléphones portables doivent être éteints en salle de travail.

1.6 : Les enfants de moins de 7 ans devront être accompagnés.

Article 2 : Modalités de consultation sur place et de prêt.

2.1 : Le délai de prêt est de 3 semaines avec possibilité de renouvellement deux fois si le document n'est pas attendu par un autre lecteur.

2.2 : L'inscription individuelle permet l'emprunt de 6 livres, 3 revues, 1 film de fiction, 1 film documentaire, 1 CD-Rom, 3 CD Audio et 1 livre audio.

2.3 : L'inscription collectivité permet l'emprunt de 30 livres, 5 revues, 1 CD-Rom pédagogique.

2.4 : La majeure partie des documents conservés à la Médiathèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, les encyclopédies, dictionnaires, ouvrages de certains fonds spécialisés (fonds ancien, fonds local, fonds Charay), ainsi que le dernier numéro de chaque périodique sont exclus du prêt.

2.5 : Le prêt de documents adultes est autorisé à partir de 12 ans.

2.6 : Tout usager (les parents pour les enfants mineurs), est responsable des documents empruntés. Il devra remplacer ou à défaut rembourser tout document perdu, volé ou détérioré. Attention : le coût de remboursement des DVD pour la Médiathèque est largement supérieur au prix pratiqué dans le commerce à cause des droits de prêt associés.

2.7 : Tout retard prolongé fait l'objet de rappel. La première lettre de rappel est envoyée 2 semaines après la date de retour prévue des documents, la deuxième lettre 3 semaines après cette date de retour, la troisième lettre 4 semaines après la date de retour. Cette troisième lettre entraînera le paiement d'une amende et une suspension de prêt jusqu'au retour des documents. Faute de retour, l'adhérent s'expose à la facturation de la somme nécessaire au rachat de ce(s) document(s) sous la forme d'un titre de recette émis par la Mairie d'Aubenas dont le versement sera à effectuer au Trésor Public. L'absence de paiement des sommes dues induit la suspension du prêt.

Article 3 : Services Multimédia

L'utilisation des services multimédia à Médiathèque est soumise aux conditions suivantes :

3.1 La Médiathèque met à disposition de ses usagers des postes multimédia pour se connecter à Internet. L'accès se fait sur réservation d'une plage horaire auprès des accueils multimédia de la Médiathèque.

3.2 Sur tous ces postes multimédia (excepté un), l'accès à Internet est réservé à la recherche d'information. Sont notamment interdits : mails, jeux en ligne, discussions instantanées en ligne, transactions financières, peer to peer... En cas d'affluence, la Médiathèque se réserve le droit de limiter l'accès à ces postes à 1 heure par personne et par semaine.

3.3 Un poste est réservé aux autres usages d'Internet (hors contraintes légales, peer to peer, jeux en ligne, discussions instantanées en ligne) pour une durée de 30mn par jour et par personne renouvelable 1 fois. En cas d'affluence, la Médiathèque se réserve le droit de limiter l'accès à ces postes à 30mn par personne et par semaine.

3.4 Sur tous les postes multimédia, il est possible de faire des impressions et d'utiliser une clef USB.

3.5 Afin de garantir la protection des mineurs, tous les postes multimedia sont équipés d'un logiciel de filtrage de contenu web. Malgré ces précautions, merci de nous signaler tout problème rencontré pour nous permettre de protéger au mieux les moins de 18 ans.

3.6 Sur tous les postes multimédia, l'utilisateur doit :

- Ne pas travailler à plus de 2 sur un seul poste.
- Respecter le matériel informatique mis à sa disposition et notamment ne pas modifier la configuration des postes.
- Ne pas utiliser les postes pour écouter des disques compact audio ou lire des DVD.
- Ne pas enregistrer de fichiers sur le disque dur des postes.
- Ne pas utiliser de logiciels autres que ceux proposés sur les postes.
- Ne pas déranger les autres utilisateurs.
- Respecter la législation française notamment en matière de propriété intellectuelle et de respect d'autrui (respect de la vie privée, respect de la personne humaine, injure ou diffamation...)
- Ne pas consulter de sites Internet allant à l'encontre de la législation française (notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, de la pédophilie)
- Ne pas consulter de sites pornographiques.

3.7 En conformité avec la législation française, les données de connexion sont conservées pour une durée d'1 an.

3.8 Toute personne utilisant les services multimédia de la Médiathèque s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessus, faute de quoi le personnel de la Médiathèque se réserve le droit de l'exclure immédiatement de ces services.